

# RAPPORT au CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 15 janvier 2018

## A - Finances et Solidarité Territoriale

### BUDGET PRIMITIF 2018 EQUILIBRE GENERAL du BUDGET

Le Budget Primitif 2018 s'inscrit de nouveau dans un contexte économique et financier contraignant compte tenu des annonces gouvernementales. Après une baisse sans précédent des dotations de l'État qui a engendré une perte conséquente des ressources du Département, il est désormais annoncé et imposé aux collectivités de limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement et de réduire leur besoin de financement sans connaître, à la date de rédaction du présent rapport, toutes les modalités de mise en œuvre du processus de contractualisation avec l'État.

Ces mesures ont pour effet d'accroître les difficultés des collectivités et de réduire ses marges de manœuvre financières.

Malgré toutes ces contraintes et ces incertitudes qui pèsent sur les finances locales, le Budget Primitif 2018 demeure ambitieux et reflète la volonté de notre Assemblée non seulement de remplir ses missions en faveur de la solidarité humaine mais également d'accentuer ses investissements directs et indirects pour rendre son territoire plus attractif et favoriser l'économie locale.

Ainsi, conformément aux orientations budgétaires, notre politique se poursuivra en cohérence avec nos engagements antérieurs : rigueur dans la gestion, priorité en matière de solidarité, ambitions pour l'investissement tout en maintenant pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive son taux de fiscalité directe ainsi que le taux des droits de mutation.

Nos objectifs 2018 s'inscrivent pleinement dans cette recherche permanente d'efficience de l'action publique, de politiques innovantes, sans compromettre la qualité du service rendu à la population.

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre, en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à **253.290.867 €**.

#### I - LES RECETTES

Les marges de manœuvre en matière de recettes sont extrêmement limitées pour les Départements qui restent dépendants des dotations et des compensations de l'État. Ce dernier, après avoir pratiqué depuis 2012 des coupes sombres dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), a amputé en 2017 les Départements d'une part importante de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les privant de la dynamique afférente aux points transférés au profit des Régions.

Le projet de loi de Finances pour 2018 confirme que la contribution au redressement des comptes publics ne s'effectuera pas via la baisse des concours financiers de l'État.

Pour autant, c'est dans ce contexte incertain que sont posées les hypothèses de progression des ressources et des péréquations pour 2018.

### Les dotations et compensations versées par l'Etat

- La mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros du précédent Gouvernement s'est achevée en 2017. Elle a eu pour conséquence une perte cumulée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de près de 27 millions d'euros de 2013 à 2017 pour notre Département. En 2018, la DGF devrait se stabiliser à **44.300.000 €**. Les chiffres définitifs ne seront connus que dans le premier trimestre 2018.
- Le montant de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est figé depuis 2008 à **1.760.017 €**.
- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), complétée par la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) visant à compenser les transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation et de la réforme de la fiscalité directe locale s'élèverait respectivement à **30.745.000 €** et à **4.066.000 €**.
- Depuis la suppression de la Taxe Professionnelle, le Département perçoit le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), figé depuis 2013 à **3.553.568 €** et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Cette dernière, normalement destinée aux "perdants" de la réforme de la Taxe Professionnelle, demeure intégrée dans les variables d'ajustement en 2018. Son montant devrait subir une légère diminution par rapport au produit encaissé en 2017 et s'établir à **4.080.000 €**.
- Concernant les ressources de la section d'investissement, la Dotation Globale d'Equipement (DGE) s'établirait à **1.870.000 €** et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), permettant de récupérer une partie de la TVA ayant grevé nos dépenses d'investissement 2017, à **4.320.000 €**.

### Les recettes fiscales

- Le produit des impôts directs (FB, CVAE et IFR) devrait représenter **46.841.000 €**, intégrant une hausse estimée du coefficient d'actualisation des bases de 1 %.
- Concernant la CVAE, un nouveau dispositif de répartition avait été introduit par l'article 51 de la loi de Finances rectificative 2016. Pour notre Département, ce dispositif entraînait un produit supplémentaire estimé à 800.000 € dès 2018. Cette réforme a dans un premier temps été supprimée dans le Projet de loi de Finances 2018 puis a été reportée, par amendement, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- La volatilité du marché immobilier rend difficile la prévision du produit des droits de mutation (DMTO). Toutefois, les prévisions pour 2018 seraient en hausse pour atteindre **13.200.000 €**, tout en conservant le maintien de notre taux à 3,8 %.

### Les Fonds de péréquation

Au titre de la péréquation, créée pour réduire les inégalités de répartition de richesse, le Département de l'Indre est bénéficiaire de deux Fonds :

- le Fonds de péréquation de CVAE dont l'abondement ne serait plus garanti, conséquence du transfert de 25 points de CVAE des départements aux régions. Ainsi, le produit escompté serait en baisse et serait estimé à **700.000 €**,
- le Fonds de péréquation des DMTO, alimenté par le produit très erratique des DMTO perçu en n-1, est extrêmement difficile à évaluer. Pour 2018, il pourrait s'établir à **5.800.000 €**, correspondant au produit encaissé en 2017.

Afin de limiter le reste à charge des AIS, le Département perçoit :

- le Fonds de solidarité estimé à **1.150.000 €** mais pour lequel il est également contributeur à hauteur de 1.000.000 €,
- La dotation de compensation péréquée, issue des frais de gestion de l'État sur la TFB qui s'élèverait à **5.295.000 €**.

### Les autres recettes

- Une recette prévisionnelle d'emprunts de **16.500.000 €** est inscrite compte tenu des dépenses d'investissement et afin d'équilibrer la section d'investissement de ce Budget Primitif 2018. Afin de gérer les remboursements temporaires des emprunts existants, il est nécessaire d'inscrire **11.800.000 €**.
- Les autres ressources correspondent aux recettes dites "métiers" telles que les recettes liées à l'APA, la PCH, le RSA, les redevances d'occupation de la voirie départementale, les revenus des immeubles, les remboursements de rémunérations sur les personnels mis à disposition et les cessions d'immobilisations.

## **II - LES DEPENSES**

En fonctionnement, notre politique de solidarité humaine demeurera la priorité du Département et son premier poste de dépenses. Nous poursuivrons la maîtrise de nos charges de fonctionnement afin de respecter l'objectif annoncé par l'État d'évolution des dépenses.

En investissement, le Département de l'Indre continuera d'accorder une attention particulière à l'aménagement, au développement et à l'attractivité de son territoire, maintiendra ses aides volontaristes aux communes et aux associations qui sont les moteurs de la vie locale.

Les principaux crédits de ce budget se répartissent selon les trois secteurs suivants :

Le secteur d'intervention le plus important en volume financier demeure celui de la **Famille et de la Solidarité**, compétence fondamentale de notre Département en faveur des plus fragiles et des plus démunis. L'ensemble des crédits qui y sont consacrés s'élève à **135.568.607 €**, et représente 53,6 % du budget 2018.

- Les crédits en faveur de l'*Enfance et de la Famille* s'élèvent à 17.314.730 €, en hausse de 4,3 % par rapport au Budget Primitif 2017, pour la poursuite des actions individuelles et collectives de prévention et de protection maternelle et infantile.
- 40.410.378 € sont destinés à soutenir les *Personnes Agées* pour mieux vieillir dans l'Indre via notre politique de maintien à domicile et notre politique volontariste d'adaptation des établissements. L'important dispositif de l'APA nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 26.913.500 €.
- 31.796.925 € sont consacrés à l'accompagnement des *Personnes en situation de handicap*, afin d'améliorer leur prise en charge en soutenant les opérations de modernisation et d'adaptation des structures d'accueil tout en poursuivant le soutien à domicile.
- Le budget alloué à la politique d'*Insertion* atteint 31.349.126 €. Il permettra d'accompagner les personnes touchées par la précarité dans l'emploi et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus démunis.  
De nouveau en 2018, le Département devra faire face au poids croissant des allocations à verser au titre du RSA avec 27.800.000 € de crédits budgétés. S'ajoutent les crédits destinés aux dispositifs du FSL et du FAJD, s'élevant respectivement à 752.100 € et 90.000 €.

La politique départementale en faveur du **Développement et de l'Aménagement du Territoire** est dotée de **89.983.503 €** afin de soutenir, par nos investissements, l'économie locale, de manifester par nos aides volontaristes notre soutien au secteur communal et au monde associatif et enfin d'accompagner nos jeunes, tout particulièrement nos collégiens, pour leur offrir toutes leurs chances de réussite. Les dépenses d'investissement de ce secteur atteignent 44.543.459 €, soit plus de 4.000.000 € supplémentaires par rapport au Budget Primitif 2017.

- Pour 2018, ce sont plus de 21.000.000 € qui sont consacrés *aux travaux d'Investissements routiers* afin de poursuivre la modernisation de notre réseau et d'assurer un haut niveau de service et de sécurité sur les routes de notre département. En fonctionnement, il est prévu près de 5.760.000 € au titre de l'entretien courant des chaussées, de l'exploitation et de la sécurité de la route avec notamment l'exécution du service hivernal.

- L'engagement financier du Département pour l'attractivité et le développement économique de son territoire reste une priorité. En matière économique, 121.100 € de crédits sont inscrits pour honorer nos obligations contractuelles au titre du FDADI.  
Par ailleurs, le Département a la possibilité de conventionner avec les EPCI volontaires pour mettre en place une délégation des aides à l'immobilier d'entreprises. A cet effet, une autorisation de programme de 260.000 € est votée pour permettre au Département d'intervenir financièrement en abondant de 30 % les aides à l'immobilier d'entreprises allouées par les EPCI, aides destinées à la création ou l'extension d'activités économiques.  
Les interventions en faveur de l'attractivité de notre département se poursuivent avec notamment les dispositifs de lutte contre la désertification médicale pour lesquels 295.000 € de crédits sont budgétés.
- Dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire, le Département poursuivra son investissement à hauteur de 2.100.000 € en faveur de l'important programme de déploiement du très haut débit par la fibre jusqu'à l'habitant (FttH) via notre participation au Syndicat Mixte RIP36 dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Indre.
- La contribution financière du Département au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour agir en faveur de la sécurité des personnes et des biens s'élève à 7.027.191 € à laquelle s'ajoute une subvention exceptionnelle d'investissement de 2.271.029 €, concrétisant notre effort de financement des opérations de réhabilitation des centres de secours.
- Par ses investissements indirects volontaristes en faveur du patrimoine et de la voirie des communes, notre collectivité soutient activement le bloc communal et place la solidarité territoriale au coeur de ses priorités. De nouveau en 2018, le FAR et le FDAU seront augmentés de 2 %. Ce sont plus de 5.000.000 € de crédits qui sont votés dans le cadre de nos différents Fonds que sont le FAR, le FDAU, l'électrification rurale, l'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale et le Fonds patrimoine.
- En matière d'environnement, 1.823.200 € de crédits sont inscrits pour soutenir les actions menées dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles, pour financer les programmes relatifs au Fonds départemental de l'eau permettant de subventionner les travaux d'alimentation en eau potable et les travaux d'assainissement des eaux usées des communes rurales.
- Le secteur de la culture et de la vie associative est doté de près de 2.300.000 € de crédits permettant d'encourager le développement et les pratiques culturelles, artistiques et théâtrales contribuant à la cohésion sociale sur le territoire.
- La politique relative au sport est reconduite en investissement avec nos aides dans le cadre des Fonds thématiques des travaux d'équipements sportifs et socio-culturels, de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs et de la valorisation des espaces, sites et itinéraires qui se voient attribuer plus de 2.300.000 € de crédits.  
En fonctionnement, avec plus de 800.000 €, notre collectivité marque son attachement et son engagement au profit des comités et associations sportifs de l'Indre sans oublier le sport scolaire.  
Par ailleurs, le Département renforce son soutien en augmentant de 1 % l'enveloppe du FAR et les enveloppes en faveur des associations locales sportives et d'éducation populaire des communes de CHÂTEAUX, DEOLS et ISSOUDUN.
- Notre collectivité tient à poursuivre sa politique en matière de tourisme, et y consacre 2.121.239 € de crédits pour d'une part permettre le financement des actions conduites directement par le Département, comme le dispositif de signalisation touristique, et d'autre part soutenir les différents organismes intervenant dans ce secteur sans oublier notre soutien financier à l'ADTI, acteur majeur du développement de l'économie touristique de notre territoire.
- Pour accompagner nos jeunes collégiens et optimiser leurs chances de réussite scolaire, notre collectivité poursuit ses efforts dans le domaine de l'éducation. Concernant les transports scolaires, suite à la loi NOTRe et au transfert de cette compétence à la Région, le Département n'intervient que pour le transport spécial des élèves handicapés qui nécessite d'inscrire une somme de 650.000 €. De plus, suite à ce transfert de compétence, le Département a non seulement perdu le dynamisme d'une part de CVAE mais il est confronté au versement d'une attribution de compensation à la Région de 1.905.631 € que nous contestons devant le Tribunal administratif.

L'amélioration des conditions d'enseignement demeure une de nos priorités. Ainsi, en investissement, les efforts s'accroissent avec le vote de plus de 5.600.000 € de crédits destinés aux travaux d'aménagement de nos collèges afin d'achever la modernisation de l'ensemble de nos établissements. Viennent s'ajouter plus de 2.000.000 € de crédits principalement destinés aux acquisitions de mobilier, aux acquisitions informatiques et à la mise en œuvre du projet d'architecture informatique des collèges. Le budget consacré au fonctionnement des collèges sera maintenu conformément à nos engagements.

Enfin, plus de 730.000 € sont destinés au secteur de l'enseignement supérieur, secteur qui ne relève pas de notre champ de compétences obligatoires, mais qui est primordial pour répondre aux besoins des étudiants de l'Indre cherchant la proximité et l'accessibilité d'un enseignement supérieur de qualité. Nous poursuivrons nos dispositifs d'attribution de bourses d'enseignement supérieur et maintiendrons notre soutien financier à l'ADESI et à l'ESPE, organismes oeuvrant dans le domaine universitaire.

La dernière rubrique relative aux **Moyens d'Administration et de Gestion Financière** s'élève à **27.738.757 €**.

Hors crédits liés au remboursement temporaire d'emprunt, ce secteur ressort à 15.938.757 €.

Les dépenses liées aux travaux dans les divers bâtiments administratifs, au Château Raoul, aux acquisitions de mobilier et matériel, à l'entretien de nos biens justifient l'inscription de crédits à hauteur de 2.461.560 € afin de maintenir et d'améliorer l'état de notre patrimoine départemental.

11.226.426 € sont réservés en fonctionnement aux moyens d'administration et comprennent principalement les dépenses de personnel et d'administration de l'Hôtel du Département ainsi que le reversement au titre du Fonds de solidarité à hauteur de 1.000.000 €.

Enfin les crédits propres à la gestion financière s'élèvent à 2.250.771 € hors remboursement temporaire d'emprunt et correspondent à l'annuité de la dette et aux dépenses imprévues.

Je vous propose d'approuver le projet de Budget Primitif pour 2018 qui vous est soumis en adoptant la délibération suivante :

**Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 52 sur la comptabilité des Départements,

**DECIDE :**

**Article unique.** - Le Budget Primitif de l'exercice 2018 est adopté, pour un montant s'équilibrant, en mouvements réels, en dépenses et en recettes, à la somme de **253.290.867 €** et en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à la somme de **306.970.270 €**.

  
Serge ESCOUT